

DIPLOME D'UNIVERSITE AROMATHÉRAPIE

COMPOSITION DU DOSSIER POUR LES PROFESSIONNELS

Pièces à fournir :

- Photocopie de la carte d'identité ou du passeport
- Certificat de nationalité si le stagiaire est né hors de France
- 1 photo d'identité récente avec nom, prénom
- copie du diplôme pour ceux qui ne l'auraient pas transmis lors de la sélection
- **Un chèque d'un montant de 1850,00 € libellé à l'ordre de l'Agent comptable de l'Université de Rennes 1**
- N°INE

Le dossier doit être transmis à la gestionnaire du D.U. à la Scolarité Santé, Bureau du 3ème cycle **pour le 28 septembre dernier délai** (adresse en bas de page).

ATTENTION :

Le type de paiement dépend de votre prise en charge.

✓ **Si la formation est prise en charge financièrement par votre entreprise :**

- **et qu'une convention a été établie avec l'Université :**

ne nous transmettez pas de chèque.

Le règlement se fera de la manière suivante :

le secrétariat pédagogique, auprès duquel votre dossier de candidature a été établi, fournira au service de scolarité un exemplaire de cette prise en charge qui permettra de valider votre inscription administrative.

Par contre, dans le cas d'une prise en charge partielle, vous nous adresserez un chèque du montant restant dû.

- et qu'aucune convention n'a été établie avec l'Université :

le paiement se fait par chèque.

Nous attirons votre attention sur le fait que nous ne pourrions éditer de facture dans ce cas.

- ✓ **Si la formation est prise en charge financièrement par un organisme :**
ne nous transmettez pas de chèque. Le secrétariat pédagogique fournira au service de scolarité le justificatif de l'organisme, signé de l'organisme et de l'Université de Rennes 1.

Si vous n'avez toujours pas effectué la prise en charge, merci de contacter le secrétariat pédagogique (votre contact pour la sélection au D.U.).

Dans tous les cas, la scolarité vous contactera afin de retirer votre carte d'étudiant qui vous permettra d'avoir accès aux services de l'Université (bibliothèque universitaire, Environnement Numérique de Travail...).